



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide à l'acquisition de matériel sportif lourd, convention d'objectifs et de développement sportif, aide aux stages "Léonard Specht" et aide au fonctionnement de l'Association de la Maison départementale des sports du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2013/204

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Acquisition de matériel sportif

Afin de soutenir les comités départementaux et les associations sportives pour l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive, le Conseil Général accorde une subvention limitée à 50 % d'un montant d'investissement plafonnée à 30 000 €.

Conventions d'objectifs et de développement sportif

Comme c'est le cas avec les comités sportifs départementaux et certains clubs de haut niveau (S.A.H.B., Rugby Club de STRASBOURG), le Conseil Général souhaite développer une nouvelle approche avec les grands clubs sportifs en leur proposant des conventions d'objectifs, globalisant les aides actuellement versées sur des dispositifs spécifiques.

Ainsi, pour l'année 2013, au lieu de réaliser, avec la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Pro Basket, trois conventions financières relatives à chaque dispositif départemental, il s'agit de mettre en place une convention unique. Cette convention d'objectifs et de développement sportif regroupera les différentes actions actuellement soutenues par le Conseil Général au titre du sport et poursuivra plusieurs objectifs, à savoir :

- la gestion des activités professionnelles de l'équipe première, du centre de formation et ses équipes de jeunes qui la composent (valorisation des résultats sportifs de la filière formation en championnat de France) ;
- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs (centre de formation agréé par le Ministère en charge des sports) ;
- la promotion, l'animation et le développement de la pratique du basketball amateur sur l'ensemble du département ;
- la rencontre du monde professionnel et du monde amateur avec la participation des joueurs pro de la S.I.G. à des manifestations en direct avec les clubs (Opération Promo-Basket) ;
- la collaboration avec tous les clubs bas-rhinois pour développer la qualité de formation et le développement de la discipline dans le département.

Au-delà de rationaliser et de clarifier les relations entre le Département et la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket Pro, la globalisation des aides et la mise en place d'une convention d'objectifs apporteront une meilleure visibilité du soutien tout en permettant de maîtriser la dépense dans un contexte budgétaire contraint.

Les membres de la commission des sports ont émis un avis favorable à la réalisation d'une convention d'objectifs unique avec la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Pro Basket, au titre de l'année 2013, et proposent d'attribuer un montant global de 172 800 € pour la réalisation des actions et objectifs susmentionnés.

Soutien à l'association des stages Léonard SPECHT

Les membres de la commission des sports ont émis un avis favorable au renouvellement du soutien du Conseil Général à l'association Stages Léonard SPECHT. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général, un jeu-concours est organisé sur le site <http://www.pass-age.fr> pour faire gagner 44 places à des jeunes du département, âgés de 8 à 16 ans.

Aide au fonctionnement de l'association de la Maison des sports du Bas-Rhin :

L'Association de la Maison des sports du Bas-Rhin gère le bâtiment de la Maison des Sports, sis rue Jean Mentelin à STRASBOURG, propriété du Département.

Dans le cadre d'une convention annuelle, le Département participe au fonctionnement de la Maison des Sports.

Un premier acompte de 70 000€ peut être versé en début d'année, conformément à la délibération n° CG/2006/143 du 12 décembre 2006 (le Conseil Général a ainsi autorisé le versement anticipé d'un acompte de 50 % de la subvention départementale annuelle à chaque début d'exercice). Le montant total de la subvention sera soumis pour décision à la commission suivant la tenue de l'assemblée générale de l'association qui aura adopté le budget 2013, au vu des bilans et comptes certifiés de l'exercice 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35408	204-20422-32	170 000,00 €	153 342,11 €	15 000,00 €
30301	65-6574-32	814 520,00 €	417 240,00 €	172 800,00 €
31853	65-6574-28	13 600,00 €	13 600,00 €	13 600,00 €
15271	65-6574-32	145 000,00 €	145 000,00 €	70 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 271 400 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

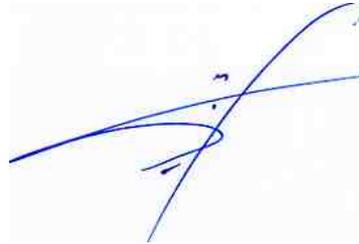
- 15 000 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif lourd;
- 172 800 € dans le cadre des conventions d'objectifs et de développement sportif ;
- 13 600 € au titre de l'aide aux stages Léonard SPECHT ;
- 70 000 € au titre de l'aide au fonctionnement de l'association de la Maison des sports du Bas-Rhin.

Elle approuve par ailleurs les conventions financières et d'objectifs à intervenir entre le Département et la SAEMSL Strasbourg - Illkirch-Graffenstaden et la convention financière à intervenir entre le Département et l'association des stages Léonard SPECHT,

bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son Président à signer ces trois conventions.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL